



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

4 juillet 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 29 janvier 2002 (JO du 7 décembre 2001)

**OROCAL D3, comprimé à sucer**  
**Boîte de 60 (CIP : 344 280-4)**

**Laboratoire THERAMEX**

Carbonate de calcium, cholécalciférol  
Code ATC : A12AX

Date de l'AMM : 03/01/1995, rectificatif du 25/02/2005

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Correction des carences vitamino-calciques chez les sujets âgés.
- Apport vitamino-calcique associé aux traitements de l'ostéoporose, chez les patients carencés ou à haut risque de carence vitamino D-calcique.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (CMA février 2007), il a été observé 409 000 prescriptions. La posologie moyenne a été de 1,7 unités et la durée moyenne de traitement a été de 74,1 jours.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'AMM.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé